



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE CSA IR IDF DU 10 OCTOBRE 2024

Monsieur le Président,

Notre administration traverse une crise d'une gravité sans précédent, nourrie par des incertitudes devenues intolérables. **FO Justice PJJ** tient à **rappeler le traitement brutal infligé à nos collègues contractuels**, victimes d'une gestion chaotique qui a conduit à une rentrée marquée par des conditions de travail inadmissibles.

Dans ce contexte de mépris et de désorganisation, **nous déplorons la suppression irresponsable, voire suicidaire, des contrats dits « de renfort »**. Les STEMO sont accablés par des mesures en suspens, tandis que l'intensité des audiences impose une pression insoutenable à nos collègues du milieu ouvert.

Les unités d'hébergement, composées majoritairement de contractuels, sont contraintes de fonctionner normalement malgré une situation dramatique sur le plan des ressources humaines.

Les dernières annonces de la DPJJ sont insignifiantes : au 15 octobre, une augmentation de seulement 1,5 ETP en Essonne et 5 ETP en Seine-Saint-Denis. Ce recrutement au compte-gouttes est inacceptable.

À titre d'exemple, pour l'UEHC de Malakoff, seules deux autorisations de recrutement ont été obtenues. **L'UEHC de Villiers-le-Bel, le CEF d'Épinay-sur-Seine et les deux CEF de l'Essonne fonctionnent toujours en sous-effectif**, les objectifs sont encore loin d'être atteints.

Dans les milieux ouverts, la situation est tout aussi critique. **De nombreuses UEMO**, telles que celles de Villeneuve-Saint-Georges, La Garenne-Colombes et Saint-Denis, **doivent suspendre toute nouvelle mesure en raison des refus de recrutements**. Nos collègues, déjà surchargés, doivent se répartir les dossiers actifs.

FO Justice PJJ s'opposera fermement à toute tentative de dépassement de la norme des 25 et à toutes pressions visant à imposer une présence systématique aux audiences de culpabilité.

La désorganisation actuelle génère un climat social explosif, marqué par une **hausse préoccupante des risques psychosociaux**, un turnover constant et une multiplication des refus hiérarchiques face aux demandes légitimes des agents concernant leurs droits (ASA, détachement, temps partiel, formation, congés).

Dans ce contexte tendu, il est essentiel de **rappeler qu'un grand nombre d'agents ont été contraints de sacrifier leurs congés d'été en raison de la note JOP**. Cette gestion défailante n'a fait qu'aggraver les tensions RH avec le report massif des congés sur le second semestre.

Monsieur le Président,

Vous avez convoqué un CSA spécifique sur les schémas de placements ultramarins, alors même que **la situation est explosive et que l'urgence est la réorganisation immédiate des services en tension**.

FO Justice PJJ exige une note de cadrage, élaborée en concertation avec les organisations syndicales, pour organiser la réduction immédiate, voire la suspension d'activité, des **services concernés**. Les récentes recommandations unilatéralement construites sont totalement déconnectées des réalités du terrain. **Un CSA FS dédié est donc indispensable**.

Face à ce climat social dégradé, **FO Justice PJJ** maintient son appel à la grève et exige un **plafond d'emploi permettant le fonctionnement normal de l'ensemble des services de l'IFOM**.

En conséquence, **FO Justice PJJ** prend la décision de ne pas siéger à ce CSA.



Notre FOrce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes